



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0261

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Partenariat avec le club Olympique lyonnais - Convention - Subvention

service : Délégation générale aux ressources - Direction

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0261**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Partenariat avec le club Olympique lyonnais - Convention - Subvention**

service : Délégation générale aux ressources - Direction

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Suite à la délibération n° 2004-2044 du 12 juillet 2004 de la Communauté urbaine, relative au soutien financier des clubs professionnels, la Communauté urbaine souhaite encourager les actions mises en place par le centre de formation du club sportif professionnel de l'Olympique lyonnais.

Au-delà de la formation des jeunes joueurs, celles-ci viseront à faire rayonner le club professionnel auprès des autres clubs de football de l'agglomération et à favoriser la diffusion de valeurs sportives auprès des jeunes.

Il s'agira d'organiser, notamment, des actions en faveur :

- des jeunes des clubs, avec la participation des meilleurs joueurs à des séances d'entraînement du centre de formation,
- des entraîneurs, avec l'organisation de séances de formation sur la préparation physique et la récupération,
- des médecins des clubs, en vue de journées ciblées sur la diététique et la prévention du dopage.

L'objet de la délibération porte sur le financement, par la Communauté urbaine, pour la saison 2007-2008, d'une mission d'intérêt général au titre de la formation, sur le fondement du décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 pris en application de l'article 19-3 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée. Le montant est de 420 000 €.

Les actions engagées seront conformes aux termes de la convention qui respecte la liberté d'initiative du club Olympique lyonnais ainsi que son autonomie et qui permet de contrôler la bonne gestion des aides publiques ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve les termes de la convention à intervenir avec le club sportif de l'Olympique lyonnais et l'association Olympique lyonnais.

2° - Autorise monsieur le président à signer cette convention.

3° - Décide le versement d'une subvention d'un montant de 420 000 €, sur le fondement du décret n° 2001-828 du 4 septembre pris en application de l'article 19-3 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et conformément à la compétence de la Communauté urbaine relative au soutien financier des clubs professionnels.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrit au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 40.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.